

Par courriel : 

Lévis, le 10 octobre 2018



**Objet : Demande d'accès à l'information
N/dossier : 18I025CM**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue par courriel au Centre de services de Gatineau le 20 septembre dernier concernant l'obtention des informations relatives aux dommages causés par des animaux sauvages en terre agricole, soit les ours, les outardes, les dindons sauvages et les chevreuils, au cours des années 2017 et 2018, dans la MRC de Gatineau ou la région administrative de l'Outaouais.

À cet effet, vous trouverez en annexe le tableau regroupant les informations requises dans le cadre de votre demande.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de la loi sur l'accès, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p.j.

Direction des affaires juridiques

1400, boulevard Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca